

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 Janvier 2022

L' an 2022 et le 7 Janvier à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LECHEVALLIER Philippe Maire

Présents : M. LECHEVALLIER Philippe, Maire, Mmes : ALBERTELLI Evelyne, CATHERINE Elysabeth, GESLIN Nadine, KOVALEVSKY Christiane, RAGOT Elisabeth, VOGELS Nicole, MM : DAUBIN Thierry, DEBACKER Luc, JAGUIN Gérard, LEGENDRE Eric, MOUGEL Roger, PEREIRA RODRIGUES Marco, VANDEWALLE Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. ESNAULT Emeric à M. LECHEVALLIER Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 31/12/2021

Date d'affichage : 31/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE DREUX
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme RAGOT Elisabeth

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Etang du Ménillet - Demande de subvention au titre de la DETR
VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Financement par le FDI
PARKING DEVANT LE PORTAIL DE L'ETANG
CANIVEAUX et TROTTOIRS Côte de Dampierre, après l'église
PROGRAMME VOIRIE 2022
PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES
REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC SEGILOG
ACQUISITION D'UN ORDINATEUR
RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
RECENSEMENT DE LA POPULATION - INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS
PYLONE DE TELECOMMUNICATIONS - Recours en contentieux
Travaux de rénovation de la Mairie - Demande de subvention au titre de la DETR
VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Etang du Ménillet - Demande de subvention au titre de la DSIL

réf : 2022-01 VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Etang du Ménillet - Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été envisagé d'installer du matériel de vidéoprotection en différents points de la Commune. Des informations obtenues par l'Agglo du Pays de Dreux nous pourrions prétendre à une subvention de 20 à 30 % au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'installation d'une caméra à l'étang du Ménillet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne son accord de principe pour l'installation d'une caméra à l'étang du Ménillet,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-02 VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Financement par le FDI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été envisagé d'installer du matériel de vidéoprotection en différents points de la Commune. Des informations communiquées par l'Agglo du Pays de Dreux, suite au retour fait par les services de Gendarmerie des caméras à installer, nous pourrions envisager de mettre 3 caméras à l'église et 2 à la Mairie.

L'Etat n'envisage pas de financer toutes les installations ; les services de l'Etat ne financeraient que les installations qui leur semblent prioritaire avec un taux différencié selon le niveau de priorité. Par contre, nous pouvons bénéficier du FDI à hauteur de 20 à 30 % selon l'enveloppe disponible.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord de principe pour l'installation de 3 caméras à l'église et 2 à la Mairie,
- sollicite une subvention du Département au titre du FDI, sur une base HT de 14 951,27 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-03 PARKING DEVANT LE PORTAIL DE L'ETANG

Le Maire rappelle au Conseil qu'il convient d'aménager l'accès à l'étang du Ménillet, notamment l'espace entre la route et le portail qui sert actuellement de parking.

Le portail a été installé mais le seuil n'a pas été prévu. Il faut reprofiler toute la zone et refaire les côtés avec un petit aménagement paysager. Il y a environ 130 m2 à traiter.

Au vu du résultat de l'aménagement du parking de l'église en béton désactivé, il est envisagé de procéder de la même manière.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de procéder aux travaux de création d'un seuil pour le portail,
- d'aménager le parking et un espace paysager devant le portail,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI. Le montant des travaux étant estimé à 8 910 € HT

Les crédits seront inscrits au Budget 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-04 CANIVEAUX et TROTTOIRS Côte de Dampierre, après l'église

L'aménagement de la place et du virage de l'église apportent entière satisfaction, même si des poids lourds ont déjà laissé des marques de leur passage.

L'aménagement du virage à lui seul ne suffit pas en cas de forte pluie car on se heurte toujours à un phénomène de ravinement avec l'eau qui s'écoule anarchiquement sur toute la route et, en cas de gel prolongé, la voie étant au nord et restant à l'ombre, la circulation y devient très compliquée.

Pour 2022, il est envisagé, avec l'appui du Conseil Départemental, un raccord en traverse. Il est proposé de prolonger les bordures et caniveaux grés à hauteur du n° 7 jusqu'au n° 1 et, au-delà, de finir par des caniveaux béton. L'écoulement des eaux se faisant ainsi uniquement par caniveaux.

Ces travaux sont estimés à 60 791 € HT et le Conseil, après délibération, donne son accord pour poursuivre et solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Les crédits seront inscrits au budget 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

M. Daubin rappelle que l'objectif, sur plusieurs années, est de parvenir à assainir les bas-côtés de toute la Côte de Dampierre en canalisant les eaux de pluie, évitant ainsi les phénomènes de ravinement.

Mme Kovalevsky demande quand sera refaite la couverture du porche. Le Maire lui répond qu'on avait attendu que l'aménagement du virage soit fait avant de refaire ces travaux.

réf : 2022-05 PROGRAMME VOIRIE 2022

Dans le cadre de la réhabilitation de sa voirie communale qui a subi de sérieux dommages, le Conseil Municipal a mis en place un plan triennal.

L'estimation de la 3e tranche s'élèverait à 50 500 € HT;

Ces travaux concerneraient :

- sur le hameau de l'Eclache
 - le Chemin Tournant
 - le Chemin des Vallées du Jour
 - le Chemin de Tillières
- l'impasse du Gérier, au Gérier, qui est très abimée, notamment par les bennes de collecte d'ordures ménagères,
- l'impasse de Sotteville à Sotteville.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Des contacts seront pris avec le Conseil Départemental pour voir avec eux la gestion des chemins à Notre Dame des Puits.

TERRAIN DU MENILLET – Etude du CAUE

Monsieur le Maire projette le résultat de l'étude faite par Mme Orengo du CAUE d'Eure et Loir pour le terrain que nous avons acquis au Ménillet, faisant suite à une visite sur place en juin dernier.

Ce terrain resterait une zone paysagère avec quelques éléments qui pourraient être mis en avant.

Cet espace a plusieurs avantages et quelques inconvénients :

- La mare qui a été creusée, facilement aménageable car on ne peut l'ouvrir en son état actuel au public, il faut adoucir les berges de façon à en sécuriser l'accès,
- Le potager qui restera potager tant que M. Tessier souhaitera l'occuper. Une convention d'utilisation est en cours de rédaction.
- La petite maison qui a un certain cachet et fait partie du patrimoine local et historique du lieu,
- La Flotte dont on pourrait continuer d'aménager les abords,
- Continuer de nettoyer et aménager des espaces de circulation avec, peut-être, la création d'un verger,
- Créer un petit espace de stationnement végétalisé.

Il faut également voir comment on ouvre ce terrain au public, est-ce en permanence, à certaines périodes...

Il faut affiner le projet, réfléchir et chiffrer cet aménagement. Les murs sont aussi un gros problème car il y a du lierre, qu'il faudrait dégager assez rapidement, mais, après, il y a la restauration de ces murs, notamment l'endroit où le frêne avait créé une brèche.

M. Daubin signale que le Département pourrait subventionner à hauteur de 30 % certains aménagements et que l'Agglo peut aussi apporter une aide.

Il est demandé comment serait entretenu ce terrain. M. le Maire répond qu'il serait fauché une fois l'an, plutôt vers l'automne, de nombreuses variétés de plantes s'y trouvant. Et le but n'est pas d'en faire une pelouse mais de préserver la faune et la flore présentes.

CHEMINS ET SENTES – Réfection, entretien et sécurisation

Le Maire indique au Conseil qu'on va continuer de nettoyer les chemins mais que c'est un chantier énorme car il y a beaucoup de chemins ruraux et communaux.

Certains subissent des dégradations régulières suite au passage de quads et motos alors qu'ils n'ont lieu d'être utilisés que par des piétons ou des vélos. L'hypothèse de les fermer à la circulation est envisagée, dans la mesure où ils ne sont pas utilisés par des agriculteurs susceptibles d'y passer. Ils seraient fermés à l'aide de grosses pierres d'enrochement comme cela a été fait pour la petite sente qui aboutit chemin de la Bouverie.

Mme Albertelli cite notamment le chemin rural au Mont Islou. A ce sujet, Mme Catherine indique qu'elle a été interpellée par M. Guillotin qui revendique un droit de passage sur ce chemin. Le Maire le recevra en Mairie afin d'éclaircir ce point.

PDIPR – Révision, modification de certains itinéraires de sentiers inscrits

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une réunion qui s'est tenue en Mairie courant novembre, il conviendrait de revoir l'itinéraire du sentier de randonnée qui est

inscrit au PDIPR et qui passe par la vallée car il est considéré comme difficilement utilisable se trouvant en fond de vallée et régulièrement inondé.

Après un large débat, le dossier sera à affiner et reste en suspens.

CHANGEMENT DES PLAQUES DE RUES

Certaines plaques de rues ont été dégradées, volées, n'existent pas ou plus. Deux sociétés ont été contactées.

L'une propose de remplacer intégralement avec une plaque alu et fond thermolaqué et sérigraphié, pour 10 704 € TTC. La seconde propose un procédé complètement différent, impression numérique, pour 4 500 € TTC, sans la pose.

La seconde solution pose problème car on voit le résultat de ce procédé sur les panneaux des sentiers qui se sont très vite dégradés et dont les couleurs ont passé.

Concernant les panneaux des sentiers, certains ont été tagués, abimés, volés. Sur les 30 il y en aurait environ 10 à changer, à raison de 600 €.

Le dossier reste en suspens, Monsieur le Maire va le retravailler.

CREATION D'APPELLATION DE VOIES SANS NOM

Une commission sera réunie pour étudier le cas de certains lieux-dits où il n'y a pas de nom de voie ou pour changer certains noms.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU 2022 PAR L'AGGLO

Une réunion s'est tenue à l'Agglo avec les nouveaux techniciens en charge du dossier. Il est à retenir de cette entrevue que seules 2 communes (Châteauneuf et nous) ont transféré la compétence eau à l'Agglo.

Il ressort que l'Agglo programme différents travaux sur notre Commune et que ces derniers seront pris en charge par l'Agglo et non par la Commune comme cela nous avait été annoncé précédemment.

Toutefois, il faudra faire attention à la surtaxe qui pourrait être appliquée l'an prochain par rapport à la part délégataire. Déjà pour 2022, elle passe de 0,60 à 0,66.

M. Jaguin estime qu'il n'est pas normal que Véolia révisé ses prix mais que l'Agglo applique également son principe de révision de prix tout en étant 2 fois plus important et il ne faut pas perdre de vue qu'au final, c'est l'abonné qui paie.

Il ne faut pas payer les frais de structure de l'Agglo, il faut qu'il y ait des travaux qui améliorent le rendement et la distribution, il faut être très vigilants sur ce point.

Les principaux travaux envisagés pour notre Commune sur 2022 sont le démantèlement et le comblement de notre puits communal et des travaux sur la canalisation qui monte du Ménillet vers le Gérier.

réf : 2022-06 PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention d'un montant maximal de 61 € était versée aux élèves de la Commune participant à un séjour hors de leur

établissement scolaire. Cette subvention n'étant valable qu'une fois au cours du cycle scolaire de l'enfant, avec un montant maximal par cycle de 610 €.

Ces règles ne semblent plus appropriées et le Maire propose de revaloriser ces montants et de revoir les règles d'attribution.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de la règle suivante :

- versement à la famille d'une subvention pour participation pour voyage scolaire d'un montant de 80 € par enfant et par an, dans la limite d'un plafond de 1 600 € par cycle et par an. Un enfant pouvant bénéficier chaque année d'une subvention communale.

- le montant de cette participation sera révisable chaque année.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

SECRETARIAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Mme Plovie a été absente 2 mois et qu'il a fallu pourvoir à son remplacement en faisant appel à des personnes du service de remplacement du Centre de Gestion.

Depuis son retour, Mme Plovie est débordée et le Maire a demandé au Centre de Gestion d'avoir une personne compétente au moins une journée par semaine pour l'aider d'autant qu'en plus du retard cumulé, il y a le recensement de la population, 4 weekends d'élections, un nouveau logiciel d'urbanisme à l'Agglo à maîtriser. Ce jeudi, une personne très compétente est venue.

Sur les conseils de M. Fouché, de la Trésorerie de Dreux, qui est maintenant conseiller au niveau des Communes et qui fait de la formation, le Maire a été conforté dans son souhait de faire appel à quelqu'un du Centre de Gestion.

Le Conseil est tout à fait d'accord pour continuer avec le Centre de Gestion et prendre quelqu'un pour soulager un peu Mme Plovie.

M. le Maire indique qu'il faut également envisager le remplacement de Mme Plovie qui doit partir en retraite l'an prochain. Une personne du Centre de Gestion serait peut-être intéressée. Affaire à suivre.

Il y a beaucoup de documents en Mairie et l'archivage est compliqué, d'autant qu'il y a très probablement des doublons. M. le Maire a acquis un destructeur de papiers et demande si des conseillers pourraient venir s'occuper un peu de l'archivage et de la destruction de papiers « inutiles » sous la supervision de Mme Plovie. Mesdames Kovalevsky et Vogels se proposent.

réf : 2022-07 REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS

Monsieur le Maire estime que les Adjointes et Conseillers qui doivent se déplacer hors de la Commune, dans le cadre de leurs fonctions d'élus de Dampierre sur Avre, pourraient être indemnisés de leurs frais kilométriques.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder le remboursement des frais kilométriques aux Adjointes et Conseillers municipaux qu'ils ont engagés pour se

rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. (articles L.2123-18-1 et R.2123-22-2)

La prise en charge s'effectue sur pièces justificatives : l'élu joint à son état de frais les convocations. Le montant de ce remboursement étant lié à la puissance fiscale du véhicule utilisé et sur la base du barème des frais kilométriques.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-08 RENOUELEMENT DE CONTRAT AVEC SEGILOG

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise son Maire à signer le renouvellement de contrat avec SEGILOG pour une durée de 3 ans, pour un montant total de :

- 7 371 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels,
- 819 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-09 ACQUISITION D'UN ORDINATEUR

Monsieur le Maire indique que l'ordinateur portable qui était à disposition des Adjointes est obsolète, les mises à jour ne pouvant plus être faites. Un devis a été demandé à la société BBS.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition d'un ordinateur portable auprès de la société BBS pour la somme de 948 € HT,
- Sollicite une subvention au titre du fonds de péréquation.
- Les crédits seront inscrits au budget 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-10 RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population ayant été reporté d'une année pour Dampierre, il aura lieu du 20 janvier au 19 février prochain.

Deux agents recenseurs ont été recrutés et ont chacun un secteur de la Commune à recenser. Le découpage a été fait de façon quasi identique afin qu'il n'y ait pas trop de disparités tant dans le travail à accomplir, que dans la rémunération qui en découlera.

Pour cette opération, la Commune percevra une dotation de 1 404 €. Libre à elle d'en faire ce qu'elle veut.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'utiliser cette dotation pour la rémunération des agents recenseurs et de la diviser en deux, chacun percevant ainsi 702 €. Cette somme sera nette, la commune prenant en charge l'intégralité des charges sociales sur son budget.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, donne son accord. Les crédits seront prévus au budget 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-11 RECENSEMENT DE LA POPULATION - INDEMNISATION DES AGENTS
RECENSEURS

Les agents recenseurs recrutés étant domiciliés hors Commune et devant faire de nombreux kilomètres pour les besoins du recensement, Monsieur le Maire propose au Conseil de leur verser une indemnité forfaitaire de l'ordre de 100 € chacun.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, donne son accord.

Les crédits seront prévus au budget 2022.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-12 PYLONE DE TELECOMMUNICATIONS - Recours en contentieux

Monsieur le Maire indique au Conseil que concernant le projet de pylône de Sotteville, un recours en contentieux a été déposé par un particulier de Sotteville. Il semblerait que Free se retire, ainsi qu'Orange donc il n'y aurait plus de raison qu'il y ait encore un pylône à Sotteville. Mais il faut en avoir la certitude.

Du fait de ce recours en contentieux, la Commune aura probablement à se faire représenter juridiquement.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, renouvelle les termes de sa délibération du 10 juillet 2020, n° 2020-25, dans laquelle il autorisait son Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

En conséquence, le Conseil laisse toute latitude au Maire pour défendre la Commune dans ce cas précis du pylône de télécommunications.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu la facture de l'avocat qui a travaillé, à notre demande et sur les conseils de l'association des Maires Ruraux d'Eure et Loir sur le dossier de projet de pylône de téléphonie à Sotteville.

Sa facture s'élève à la somme de 3 423,84 €. Monsieur le Maire estime que c'est une somme relativement faible au vu du travail fourni et du très bon suivi de dossier.

Concernant les pylônes, celui du Gérier, à proximité de la RN 12 a été mis en marche, un autre, près de la Mairie d'Acon également, ce qui fait que, maintenant, notre Commune semble bien desservie... sauf M. Legendre.

Concernant le projet de pylône de Sotteville, un recours en contentieux a été déposé par un particulier de Sotteville. Il semblerait que Free se retire, ainsi qu'Orange donc il n'y aurait plus de raison qu'il y ait encore un pylône à Sotteville. Mais il faut en avoir la certitude.

ANALYSE FINANCIERE DE DAMPIERRE EN 2020

M. FOUCHE est venu rencontrer le Maire et les Adjointes afin de leur présenter une analyse financière de la commune sur la période 2016-2020.

En 2017, la commune avait 371 foyers fiscaux.

La santé financière de la commune est très bonne. Les recettes de fonctionnement ont connu une hausse modeste de 4,8 %. Notre Commune est partout inférieure aux autres communes de même strate démographique. Notre commune est saine mais M. Fouché estime que les habitants ne sont pas assez taxés. La seule taxe qu'on pourrait augmenter est le Foncier Non Bâti car il est très bas.

Toutefois, cela n'est pas un frein et on peut investir plus. M. Fouché a conseillé de ne pas hésiter à investir plus et à prendre du personnel extérieur.

réf : 2022-13 Travaux de rénovation de la Mairie - Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il devient urgent de procéder à la rénovation des façades de la Mairie et d'y apporter un traitement spécifique afin de limiter la prolifération des mousses et algues et un traitement hydrofuge.

D'autre part, afin de réduire les déperditions énergétiques, il convient de changer les deux portes d'accès à la Mairie.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour les travaux de rénovation des façades de la Mairie et le changement des portes d'entrée, amenant ainsi une rénovation du bâtiment Mairie et un gain en économies d'énergie,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-14 VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE - Etang du Ménillet - Demande de subvention au titre de la DSIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été envisagé d'installer du matériel de vidéoprotection en différents points de la Commune. Des informations obtenues par l'Agglo du Pays de Dreux, nous pourrions prétendre à une subvention de 20 % au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'installation d'une caméra à l'étang du Ménillet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne son accord de principe pour l'installation d'une caméra à l'étang du Ménillet,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

POINT GLOBAL DES TRAVAUX REALISES EN 2021

Monsieur Lechevallier indique au Conseil qu'on a rattrapé le retard de 2020, on a fait à peu près tout ce qui avait été décidé de faire.

Il suggère au Conseil de continuer ce qui a été commencé au niveau du bâtiment Mairie et de refaire le ravalement, ainsi que d'électrifier le portail.

Des devis ont été demandés mais demandent à être affinés, en conséquence, ce dossier sera soumis lors de la réunion de Conseil Municipal portant sur le budget.

M. Daubin informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à l'entreprise GUERIN, suite aux travaux de voirie 2021 car il y a eu une malfaçon au niveau des enduits au Bois-Renault et à vérifier chemin de la Bouverie. Les enduits étant garantis 10 ans, ils devraient les refaire. Nous attendons qu'ils reprennent contact avec la Mairie.

M. Debacker demande ce qu'il en est pour le tuyau à Godeneval. M. Daubin indique qu'à l'époque un recommandé aurait dû être adressé à l'entreprise Guérin.

M. le Maire indique qu'il a eu l'opportunité d'acquérir des tables pour la salle polyvalente à un prix intéressant, facturables sur 2022.

- Les peintures de la salle, ainsi que quelques retouches à la Mairie ont été faites,
- L'acquisition du matériel de l'office de la Salle,
- La commande de 2 barnums, qui devraient bientôt arriver,
- Le préau fermé a été vidé et nettoyé, maintenant il y a de la place.
- Les anciennes tables de la salle polyvalente sont à la grange de l'étang.

Mesdames Kovalevsky et Geslin demandent ce que sont devenues les tables roulantes car elles appartiennent à des particuliers qui les ont prêtées aux associations ;

Monsieur le Maire leur répond que tout ce qui était sous le préau fermé a été descendu à la grange de l'étang.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

L'affaire a été suivie par Mesdames Catherine et Albertelli. 110 chats ont été recensés par les habitants. C'est très long à mettre en œuvre.

Le versement a été fait à la Fondation 30 Millions d'Amis qui prendra en charge 50 % des frais. La récupération des chats sera faite par Lukydogs. M. Chrétien a indiqué à Mme Catherine que notre opération est une « première » car nous sommes la seule commune de France à lancer la capture en intégralité sur son territoire et non par tranche. Il a suggéré de faire une communication auprès de la presse à ce sujet.

Nous devons encore lui communiquer la preuve du versement à la Fondation, fixer une date, prendre un arrêté et informer les Dampierrois par le biais de tracts.

Le défibrillateur est installé sous le préau, il est entièrement autonome. Nous devons passer une convention de maintenance mais, d'ores et déjà, Monsieur le Maire demande aux Adjointes de vérifier régulièrement ce dispositif.

Une information sur PanneauPocket sera faite afin d'informer les Dampierrois qu'un DAE est disponible à la Mairie et une note sera ajoutée sur le contrat de location de la salle à ce sujet.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

En 2021, il y a eu très peu d'animations, à part le repas du 11 Novembre, avec les conséquences qui en ont découlé, heureusement sans trop de gravité, entraînant l'annulation du Beaujolais.

Pour 2022, il n'y a pas de cérémonie des vœux puisqu'elles sont interdites. En conséquence, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il prépare un document de 6-8 pages commentant l'année écoulée et les projets à venir.

Mme Kovalevsky indique qu'elle va faire une réunion de bureau mais qu'elle est contre le fait de faire la Saint Valentin et s'interroge également sur la choucroute. Elle indique qu'elle n'est pas pour le fait de faire une manifestation en intérieur mais se montre favorable si quelque chose est organisé en extérieur.

Le Maire indique que pour l'instant, nous ne prenons aucune réservation de salle.

A l'heure actuelle on ne sait pas du tout si on fera le spectacle de mars à destination des enfants. Une réflexion est engagée sur la possibilité ou non de faire un arbre de Noël, et sous quelle forme, avec distribution ou non de cadeaux aux enfants.

MISE EN PLACE DE LA M 57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait délibéré lors de la réunion d'octobre pour notre adhésion « d'office » à la mise en place de la M57. Or, les délibérations n'ayant pu être transmises à la Trésorerie dans les temps, notre Commune passera à la M 57 en 2023.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par une société d'équipements photovoltaïques qui a fait une pré-étude pour installer des panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole proche de Godeneval sur une superficie de 9 ou 13 hectares.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une étude mais souhaiterait dès maintenant avoir l'avis du Conseil.

0 pour – 11 contre – 3 abstentions

FUSION D'ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'association Dampierre en Fête qui indique que, suite à une assemblée générale commune à Dampierre en Fête et D'Un Dampierre à l'Autre, Dampierre en Fête a absorbé D'Un Dampierre à l'Autre. Un

nouveau bureau a été élu et la Présidente est Mme Kovalevsky, Mme Ragot devenant Présidente d'Honneur.

Le Maire adresse ses félicitations à cette « nouvelle » association et lui souhaite longue vie.

INDEMNITES DES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. La loi impose donc de communiquer un état récapitulatif des indemnités versées « chaque année aux élus ». En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du tableau récapitulatif des indemnités versées pour l'année 2021.

Mme Kovalevsky signale qu'une personne l'a appelée car elle n'arrivait pas à ouvrir la porte du cimetière. Il semblerait que la serrure bloque un peu. Cela sera signalé à M. Marvin.

M. Vandewalle signale que, du fait de la Covid, il s'est beaucoup promené et a pris l'habitude de ramasser les déchets sur son trajet. Il en est arrivé à collecter 800 g au kilomètre !

Mme Kovalevsky demande si l'arbre qui obstrue en partie le chemin menant à Villancé a été coupé. Monsieur le Maire lui répond que ça va être fait.

M. Daubin indique qu'il faut faire un programme d'élagage sur les chemins ruraux et que chacun regarde un peu les problèmes afin de les recenser. La dernière tempête a révélé de nombreux arbres faibles à abattre.

Mme Kovalevsky signale qu'elle a trouvé un nid de chenilles processionnaires dans un arbre.

Mme Catherine demande ce qu'il en est des fils électriques à Islou en contrebas de sa propriété. M. Legendre est entré en contact avec quelqu'un d'Enedis, une fois de plus. Ils devraient intervenir rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Fin de séance à 22 h 30

En mairie, le 07/01/2022
Le Maire,
Philippe LECHEVALLIER